# C2D, les origines

Suite à l'atteinte du Point d'Achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (I-PPTE) le 26 juin 2012, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un allègement de sa dette vis-à-vis de la France d'un montant de 2 500 Mds FCFA (3,8 Mds euros). Une partie de ce montant, soit 600 Mds FCFA (913 M euros), a fait l'objet d'une annulation sèche et 1 900 Mds FCFA (2,9 Mds euros) ont été affectés au financement de projets de développement par le biais d'un mécanisme de refinancement par dons des échéances de dettes dues, appelé «Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)».

Le 1er C2D a été signé entre la Côte d'Ivoire et la France le 1er décembre 2012, pour un montant de 413,25 Mds FCFA (630 M euros) sur la période 2012-2015 et le 2ème C2D le 03 décembre 2014, pour une enveloppe de 738 Mds FCFA (1 125 M euros) sur la période 2014-2020.
Arrimé au Plan National de Développement (PND), le C2D porte sur 2 secteurs transversaux (dispositif de suivi et pilotage ; appuis budgétaires ciblés et réserves) et sept (7) axes prioritaires : (i) l'éducation, la formation et l'emploi, (ii) la santé, (iii) l'agriculture, le développement rural et la biodiversité, (iv) le développement urbain, la décentralisation, l'eau et l'assainissement, (v) les infrastructures de transport, et (vi) la justice et (vii) la sécurité.

# Chiffres

## Montant par secteur

- **Eau-Assainissement**
  134 milliards de FCFA
- **Routes**
  225 milliards de FCFA
- **Agriculture - Biodiversité**
  134 milliards de FCFA
- **Justice**
  56 milliards de FCFA
- **Santé**
  107 milliards de FCFA
- **Education-Formation-Emploi**
  209 milliards de FCFA
- **Etudes et pilotage**
  22 milliards de FCFA
- **Sécurité**
  20 milliards de FCFA
- **Appui Budgétaire**
  245 milliards de FCFA

# Un pilotage partagé

**Le C2D est collégialement piloté et mis en œuvre par la France et la Côte d'Ivoire à travers un dispositif de pilotage collaboratif qui repose sur trois instances :**

- Un Comité d'Orientation et de Suivi (COS-C2D) qui a pour mission d'orienter la répartition des ressources disponibles, de veiller à leur bonne exécution et de suivre les résultats obtenus.
- Un Comité Technique Bilatéral (CTB-C2D) qui examine et approuve les programmes éligibles au financement C2D au stade de leur identification.
- Un Secrétariat Technique (ST-C2D) qui appuie les deux premières instances dans l'exécution de leurs missions.